

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION 1432

Vu l'article 7 des statuts de la Fondation 1432 ;

La Fondation soutient l'Université de Caen dans ses missions d'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, telles que prévues au code de l'éducation, et dans sa stratégie de développement territorial, national et international.

Elle favorise les échanges avec le monde socio-économique (personnes morales de droit privé, institutions publiques, collectivités) capables de nourrir la recherche, l'enseignement et l'accès à l'enseignement supérieur.

La Fondation finance en priorité des projets visant l'accompagnement des transitions, la promotion de l'égalité des chances, la transmission des savoirs et la lutte contre toutes les formes de désinformation et mésinformation.

Ainsi, l'action de la Fondation est orientée autour de quatre axes :

- Le développement de l'innovation et de de la recherche ;
- Le soutien à la réussite et à la vie étudiante ;
- L'appui à la culture scientifique, technique et industrielle ;
- La valorisation du patrimoine immobilier, scientifique et culturel.

La Fondation a également vocation, conformément aux dispositions de l'article L. 719-13 du code de l'éducation, à recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources.

La Fondation est gérée par un conseil d'administration présidé par la Présidente ou le Président de la Fondation.

Le conseil d'administration est composé de 12 à 14 membres répartis en deux collèges, à savoir le collège des représentants du fondateur et le collège des personnes qualifiées.

Le collège des représentants du fondateur est composé de 8 membres dont :

- La Présidente ou le Président de l'Université de Caen Normandie ou une représentante ou un représentant qu'elle ou il désigne, membre de droit ;
- 5 membres désignés par la Présidente ou le Président de l'Université ;
- **2 représentants du personnel de l'Université de Caen Normandie désignés par le conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie en son sein.**

La parité entre les femmes et les hommes est assurée sur l'ensemble des membres du collège des représentants du fondateur.

Les membres de ce collège à l'exclusion des représentants du personnel sont désignés par la Présidente ou le Président de l'Université pour la durée qu'elle ou il définit librement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-001

Direction Générale des Services

Les représentants du personnel sont désignés pour une durée de 3 ans qui arrive à échéance lors du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes annuels.

Chaque membre dispose d'une voix.

(...)

Appel à candidature : L'appel à candidature a eu lieu en séance.

DÉLIBÈRE

Article 1: Élection de deux représentants du personnel de l'Université au Conseil d'administration de la Fondation 1432

Est candidate : Mme Elsa JAUBERT-MICHEL

Est candidat : M. Paul DORBEC

Résultats du vote :

Mme Elsa JAUBERT MICHEL : 23 voix

Contre : 3

Abstention : 8

M. Paul DORBEC : 23 voix

Contre : 5

Abstention : 6

Sont élus au Conseil d'administration de la Fondation 1432 Mme Elsa JAUBERT-MICHEL et M. Paul DORBEC.

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADoui



Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-002

Direction Générale des Services

PROJET DE REFONTE ET DE TARIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve le projet de refonte et de tarification de l'enseignement à distance annexée à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération annule et remplace les délibérations du Conseil d'Administration n°2024-013 du 12 mars 2024 et n°2022-125 du 23 novembre 2022.

Annexe : Tarification de l'Enseignement à distance.

Résultats du vote :

Pour : 20

Contre : 8

Abstention : 6

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Tarification de l'Enseignement à distance – Formation Initiale

Aux frais annuels d'inscription administrative s'ajoutent les droits spécifiques liés à l'enseignement à distance de 400€.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un dispositif de télésurveillance lors des épreuves d'examen devront s'acquitter de frais additionnels de 350€.

En accord avec les directeurs de composantes, si la proposition est approuvée, la tarification de droits spécifiques sera appliquée dès la rentrée 2025-2026 aux étudiants s'inscrivant pour la première fois en L1 et en M1 dans une des mentions visées par la délibération et à la rentrée 2026-2027 à toutes les promotions.

En revanche, les frais de télésurveillance seront appliqués à partir de la rentrée 2025 à tous les inscrits EAD dans les mentions visées par la délibération souhaitant profiter du dispositif.

Aussi, au regard du nombre d'épreuves proposées actuellement à la télésurveillance (1 seule épreuve), la demande de frais additionnels de télésurveillance est suspendue pour les formations suivantes

M1 sociologie
L3 LLCEr Anglais
M1 Anglais
M2 Anglais

Cette délibération annule et remplace les délibérations du Conseil d'Administration n. 2024-013 du 12 mars 2024 et n. 2022-125 du 23 novembre 2022.

Règles d'exonération

Publics	Exonération droits nationaux	Exonération Droits Spécifiques EAD (Totale/ Partielle/ Non)	Si oui : quelle procédure	Exonération Spécifiques de la Télésurveillance
Etudiants boursiers	Oui- Réglementation nationale	Totale	Automatique par Réglementation exonération	Totale
Etudiants réfugiés	Oui- Réglementation exonération	Totale	Automatique par Réglementation exonération	Totale
Etudiants détenus	Oui- Réglementation exonération	Totale	Automatique par Réglementation exonération	Totale
Etudiants en réorientation (ex. en présentiel en S1 et en réorientation en FOAD en S2)	NON	Partielle (50%) pour un semestre quelle que soit la date d'inscription	Automatique par Réglementation exonération	NON
Etudiants inscrits en FOAD pour des raisons de santé	NON	Totale	Automatique par Réglementation exonération sur avis du SSE	Totale
Etudiants en mobilité internationale dans le cadre de leur formation initiale	NON	NON	Automatique par Réglementation exonération	Totale

Une commission d'exonération examinera les demandes de situations particulières.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 février 2025

Information

Agence comptable

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISE GRACIEUSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Vu l'article 5 de la délibération n°2024-091 du 2 décembre 2024 portant délégation de compétence au président de l'Université en matière d'admission en non-valeur et remises gracieuses ;

Le Conseil d'Administration a été informé des admissions en non-valeur et remise gracieuse au titre de l'année 2024 par l'agent comptable de l'Université.

Annexe : Décision d'admissions en non-valeur et remise gracieuse au titre de l'année 2024.

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,


Lamri ADOUI

Décision d'admissions en non-valeur et remise gracieuse au titre de l'année 2024

CREANCES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Client	Type	N° pièce	Texte	Date pièce	Montant en DI	Motif irrecouvrabilité
1010	901	DROIT	5008306	RT	300062817	22/23 F210091356 FC COLL 31/03/23	22/06/2023	140,00 €	Client étranger / États-Unis
1010	14	UFR Santé	5008396	RT	300003764	23/24 F210092169 FC M1 Management des activités de Santé Ech 1	05/10/2024	1 222,00 €	Annulation d'inscription étudiante étrangère/CAMEROUN, avis favorable de la composante et AC
TOTAL CREANCES PRESENTEES EN ADMISSION EN NON-VALEUR (< 2000 €)								1 362,00 €	

REMISES GRACIEUSES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Fournisseur	Type	N° pièce	Texte	date de pièce	Montant remise	Remarque
1010	950	PAYE	5034012	KG	40006382	TROP PERCU PAYE MARS 2023 - ANNEE 2022	17/07/2023	647,34 €	Demande formulée par l'intéressé
1010	950	PAYE	5035964	KG	40008371	TROP PERCU PAYE AOUT 2023	14/12/2023	68,55 €	Demande formulée par l'intéressé
1010	950	PAYE	5034059	KG	40006941	TROP PERCU JUIN 2023	13/10/2023	2 000,00 €	Demande formulée par l'intéressé, avis RH favorable et avis AC défavorable
1010	950	PAYE	5032027	KG	40002124	TROP PERCU FEVRIER 2024	18/03/2024	1 766,69 €	Agent décédé
1010	950	PAYE	5036576	KG	40002127	TROP PERCU FEVRIER 2024	18/03/2024	641,94 €	Agent décédé
1010	950	PAYE	5012433	KG	40002128	TROP PERCU FEVRIER 2024	18/03/2024	1 947,09 €	Demande formulée par l'intéressé, avis RH favorable et avis AC défavorable
1010	014	UFR Santé	5003271	RT	300013827	23/24 F210092652 FC TP PACA ECH 1	13/11/2023	1 222,00 €	Demande formulée par l'intéressé, avis favorable de la composante et AC
1010	950	PAYE	5007994	AB	300038898	TROP PERCU PAIE AVRIL	18/06/2024	692,21 €	Agent décédé, avis favorable AC et DRH
1010	014	UFR Santé	5008174	RT	300070361	22/23 RAR F210089713 DU ADDICTOLOGIE	14/03/2023	1 044,00 €	Arrêt de la formation suite arrêt maladie, avis favorable de la composante et AC
1010	950	PAYE	5010484	KG	40005866	TROP PERCU PAIE DE JUIN 2024	10/10/2024	1 678,46 €	Agent décédé - avis favorable de l'agent comptable
1010	950	PAYE	5029091	AB	300073972	TROP PERCU PAIE DE SEPTEMBRE 2024	06/12/2024	377,04 €	Agent décédé - avis favorable de l'agent comptable
TOTAL REMISES GRACIEUSES (< 2000 €)								12 085,32 €	

TOTAL DES ANV et RG (< 2000 €)	13 447,32 €
--	--------------------

RAPPEL**Décision d'admissions en non-valeur et remise gracieuse au titre de l'année 2024 > à 2000€**

CREANCES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Client	Type	N° pièce	Texte	Date pièce	Montant en DI	Motif irrecouvrabilité
1010	910	IAE	5008183	AB RT	300036719 300050000	M2 Monnaie, Banque, Finance, Assurances parcours CAEI - FOAD	10/02/2023 15/09/2023	3 900,00 €	Certificat d'irrecouvrabilité
1010	910	IAE	5003098	AB	300004966	M2 Banque, Finance, Assurances parcours CAEI - FOAD	28/01/2021	4 060,21 €	Certificat d'irrecouvrabilité
TOTAL CREANCES PRESENTEES EN AMISSION EN NON-VALEUR (>2000 €)								7 960,21 €	

REMISES GRACIEUSES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Fournisseur	Type	N° pièce	Texte	date de pièce	Montant remise	Remarque
1010	950	PAYE	5035965	KG	40008368	TROP PERCU JUILLET 2023	14/12/2023	2 500,00 €	Demande formulée par l'intéressé, avis favorable RH et AC
TOTAL REMISES GRACIEUSES (> 2000 €)								2 500,00 €	

TOTAL DES ANV et REG (> 2000 €)	10 460,21 €
---	--------------------

TOTAL GENERAL DES ADMISSIONS EN NON VALEURS ET DES REMISES GRACIEUSES AU 31/12/2024	23 907,53 €
--	--------------------

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-003

Direction de la Recherche et de l'Innovation

CONVENTION DE REVERSEMENT : RÉTRIBUTION DES EXPERTISES DES ALLOCATIONS DOCTORALES 2024

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 13 novembre 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la Convention entre l'Université de Caen Normandie et Normandie Université, précisant les modalités de reversement par l'Université de Caen Normandie des rétributions aux experts scientifiques extérieurs à la Normandie avancées par Normandie Université pour la campagne d'allocations doctorales 2024.

Annexe : Convention de reversement.

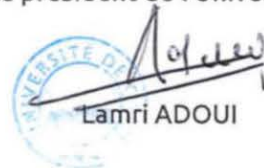
Résultats du vote :

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 4

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

CONVENTION DE REVERSEMENT EXPERTISES ALLOCATIONS DOCTORALES ANNEE 2024

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Université de Caen Normandie,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP),
Située à Esplanade de la Paix – 14032 CAEN Cedex,
Représentée par son Président, **Monsieur Lamri ADOUI.**

Ci-après dénommée « **Université de Caen Normandie** » ;

D'UNE PART,

ET

La Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP),
Située Esplanade de la Paix – CS 14032 CAEN Cedex 5,
Représentée par son Président, **Monsieur Ronan CONGAR.**

Ci-après dénommée « **Normandie Université** »

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommée **les Parties,**

Préambule

Dans le cadre de ses responsabilités de coordination, Normandie Université a été chargée par les établissements (Université de Caen Normandie, Université Le Havre Normandie, Université de Rouen Normandie, l'école d'ingénieurs l'INSA Rouen Normandie et l'école nationale supérieure d'ingénieurs l'ENSICAEN de Caen) de piloter le dépôt et l'évaluation des candidatures pour les allocations doctorales financées par la Région Normandie et/ou les établissements via sa plateforme de gestion d'appels à projets. L'Université de Caen Normandie a décidé de déléguer à Normandie Université la coordination des évaluations scientifiques des dossiers de candidature pour les allocations doctorales issues des différents appels à projets ouverts en 2024. Les Pôles de Recherche et de Formation ont proposé à Normandie Université des experts scientifiques à contacter pour chaque candidature relevant de leurs domaines thématiques respectifs. Normandie Université était tenue de solliciter des experts scientifiques externes à la Normandie. Chaque dossier soumis a été expertisé par 2 experts scientifiques. La transmission d'une expertise dans le délai imparti a donné droit à une rémunération calculée sur la base d'un taux horaire de une virgule cinq (1,5) heure, équivalant au tarif des Travaux Dirigés (43.50 € brut). Le versement de la rémunération pour chaque expert a été effectué par Normandie Université dès réception des documents nécessaires (pièce d'identité, carte vitale, fiche de renseignement, domiciliation bancaire, autorisation / demande de cumul d'activité, contrat de vacation).

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de reversement par l'**Université de Caen Normandie** des rétributions aux experts scientifiques extérieurs à la Normandie avancées par Normandie Université pour la campagne d'allocations doctorales 2024.

	Allocations Etablissements / Région 100%	Région 50%	TOTAL
Nbr de candidatures reçues	119	3	122
Nbr d'expertises réalisées	204	5	209
Nbre d'expertises rétribuées par Normandie Université*	121	0	121
Coût des expertises rétribuées en 2024 en € **	7 895.25 €	0	7 895.25 €

**(expert ayant coché OUI à la question Rétribution sur la plateforme AAP)*

*** (43.50 euros bruts x 1.5 heure soit 65.25 euros bruts l'expertise en 2024)*

Pour simplifier la gestion, l'**Université de Caen Normandie** s'engage à verser la subvention à **Normandie Université**.

Article 2 : Durée de la convention

La convention prend effet à compter de la signature par les parties jusqu'au 31 décembre 2024. Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant après accord des parties.

Article 3 : Montant du versement

Au titre de l'année 2024, le montant de la subvention devant être reversée par l'**Université de Caen Normandie** s'élève à sept mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-cinq centimes (**7 895.25**) euros bruts (TVA non-applicable). Le montant demandé correspond aux expertises réellement rétribuées.

Article 4 : Modalité de versement

L'**Université de Caen Normandie** s'engage à verser à **Normandie Université** la subvention susmentionnée suivant les modalités décrites au présent article.

Pour 2024, le versement de la subvention se fera en une seule fois sur présentation d'une facture et d'un bilan des sommes versées.

Les références nécessaires au dépôt de la facture dématérialisée dans le portail Chorus Pro sont :

Identifiant Chorus : SIRET 19141408500016

Code service : SFACT

Mail de contact : ac.sfacteur@unicaen.fr

N° d'engagement juridique (bon de commande) : à nous transmettre

Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de **Normandie Université** à la DRFIP.

Code banque : 10071

Code guichet : 14000

N° de compte : 00001000750 – Clé 60

IBAN : FR76 1007 1140 0000 0010 0075 060

BIC : TRPUFRP1

Article 5 : Litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable et, faute d'accord, le litige sera porté, sur requête de la plus diligente des parties, devant le Tribunal Administratif de Caen.

A Caen, le mardi 8 octobre 2024

En 2 exemplaires originaux

Pour l'**Université de Caen Normandie**
Le Président,

Lamri ADOUI

Pour **Normandie Université**
Le Président,

Ronan CONGAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-004

Direction de la Recherche et de l'Innovation

CONVENTION DE REVERSEMENT : RECRUTEMENT DANS LE CADRE DE L'ATELIER DE LA DONNÉE EN NORMANDIE 2024-2026

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 13 novembre 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la Convention entre Normandie Université et l'Université de Caen Normandie, précisant les modalités de versement du financement reçu dans le cadre du projet Atelier de la donnée en Normandie concernant la part dédiée au recrutement d'un Ingénieur d'études sur deux ans.

Annexe : Convention de reversement.

Résultats du vote :

Unanimité (34 pour)

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

CONVENTION DE REVERSEMENT RECRUTEMENT PROJET ATELIER DE LA DONNÉE EN NORMANDIE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université,
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP),
Située Esplanade de la Paix – CS 14032 CAEN Cedex 5,
Représentée par son Président, **Monsieur Ronan CONGAR**

Ci-après dénommée « **Normandie Université** »

D'UNE PART,

ET

L'Université de Caen Normandie,
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP),
Située Esplanade de la Paix – CS 14032 CAEN Cedex 5,
Représentée par son Président, **Monsieur Lamri ADOUI**

Ci-après dénommée « **Université de Caen Normandie** »

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommée **les Parties,**

Préambule

L'Atelier de la donnée en Normandie est un projet porté par Normandie Université en partenariat avec les universités de Caen Normandie, Le Havre Normandie et de Rouen Normandie, l'INSA Rouen Normandie et l'ENSICAEN et dont la coordination opérationnelle est assurée par l'Université de Caen Normandie.

L'Atelier de la donnée en Normandie (ADN) a officiellement été labellisé fin septembre 2023 suite à une réponse à l'AAP « Atelier de la donnée » proposé dans le cadre du projet Recherche Data Gouv.

Cette labellisation est accompagnée d'un fonds d'amorçage de 100 000 € qui permettra à l'ADN d'étoffer son accompagnement en proximité géographique des équipes de recherche et son offre de services. Cette dotation sera versée par le CNRS, qui gère le fonds national pour la science ouverte, sur le compte de Normandie Université en février 2024.

Cette dotation inclut le financement d'un poste d'Ingénieur d'études sur une durée estimée à deux ans avec un montant prévisionnel de 80 000 €. Normandie Université a décidé de confier ce recrutement à l'Université de Caen Normandie.



Normandie Université versera donc le montant prévu à cet effet à l'Université de Caen Normandie qui assurera de son côté le versement de la rémunération du personnel recruté et prendra en charge sur cette enveloppe les frais de mission de l'agent.

La subvention prenant la forme d'un fonds d'amorçage, l'éligibilité des dépenses n'est pas soumise à un cadre temporel. Concernant le suivi de projet, un rapport d'activité sera demandé une première fois 18 mois après la signature de la décision de versement puis tous les 24 mois. Un bilan financier est attendu dans les mêmes délais jusqu'à épuisement des fonds.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de versement du financement reçu dans le cadre du projet Atelier de la donnée en Normandie concernant la part dédiée au recrutement d'un Ingénieur d'études sur deux ans.

	Part dédiée au recrutement	Autres dépenses	Total
Financement alloué dans le cadre du projet Atelier de la donnée en Normandie	80 000	20 000	100 000

Normandie Université s'engage à verser la somme de 80 000 euros, part dédiée au recrutement d'un ingénieur d'études, à l'**Université de Caen Normandie** qui assure la coordination opérationnelle du projet.

Le budget de fonctionnement, à hauteur de 20 000 €, reste géré par **Normandie Université** pour ses membres partenaires du projet Atelier de la donnée en Normandie.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue jusqu'à la fin du contrat de travail de la personne recrutée pour le projet et la finalisation des rapports d'activité et bilans financiers.

Article 3 : Montant du versement

Le versement sera effectué en deux fois : 60 % en 2024 – soit 48 000 € - et 40 % en 2026 - soit 32 000 €.



Article 4 : Modalité de versement

Normandie Université s'engage à verser à l'Université de Caen Normandie la dotation susmentionnée suivant les modalités décrites au présent article.

L'Université de Caen Normandie devra fournir à Normandie Université une copie du contrat du personnel recruté afin de déclencher le premier versement de 48 000 €.

Le solde de 40%, soit 32 000€, sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifié par l'agent comptable de l'Université de Caen Normandie au terme du contrat de travail de l'agent recruté sur le projet. L'état récapitulatif des dépenses sera obligatoirement présenté dans les 3 mois suivant la fin du contrat de travail.

Les références nécessaires au dépôt de la facture dématérialisée dans le portail Chorus Pro sont :

Identifiant Chorus :

Code service :

N° d'engagement juridique :

Mail de contact :

Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de l'Université de Caen Normandie à la DRFIP.

TRESOR PUBLIC
DDFIP Calvados
7 Boulevard Bertrand
14034 Caen cedex 01

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	14000	00001000230	68	TPCAEN		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1140	0000	0010	0023	068 TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE CAEN AGENCE COMPTABLE

Article 5 : Reliquat

En cas de reliquat à l'issue du recrutement, l'Université de Caen Normandie s'engage à restituer les fonds à Normandie Université.

Article 6 : Bilans financiers

Afin que Normandie Université établisse les bilans financiers demandés par le Ministère dans le cadre de ce projet, l'Université de Caen Normandie s'engage à fournir tous les justificatifs



Normandie Université

administratifs certifiés nécessaires à la rédaction du document un mois avant chaque échéance à Normandie Université.



Article 7 : Litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable et, faute d'accord, le litige sera porté, sur requête de la plus diligente des parties, devant le Tribunal administratif de Caen.

À Caen, le

En 2 exemplaires originaux

Pour **Normandie Université**
Le Président,

Pour l'**Université de Caen Normandie**
Le Président,

Ronan CONGAR

Lamri ADOUI

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-005

Direction de la Recherche et de l'Innovation

CONVENTION DE FINANCEMENT DU FONDS DE MATURATION NORMANDIE VALORISATION POUR 2024

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 9 septembre 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la Convention du fonds de maturation normand 2024 destiné au soutien à la maturation des projets innovants entre Normandie Valorisation et l'Université de Caen.

Annexe : Convention de financement.

Résultats du vote :

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : 6

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**CONVENTION DU FONDS DE MATURATION NORMAND 2024
DESTINE AU SOUTIEN
A LA MATURATION DES PROJETS INNOVANTS**

ENTRE

Normandie Université, établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Esplanade de la Paix, 14032 CAEN Cedex 05,
SIRET : 130 021 330 00019,
Représentée par son Président, Monsieur Ronan CONGAR,

Ci-après désignée par « Normandie Université »,

Agissant au nom et pour le compte de sa composante Normandie Valorisation, dirigée par Madame Christine CANET,

Ci-après désignée par « Normandie Valorisation ».

D'UNE PART,

ET

L'Université de Caen Normandie, établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est Esplanade de la Paix, 14032 CAEN Cedex 05,
SIRET : 191 414 085 00016,
Représentée par son Président, Monsieur Lamri ADOUI,

Ci-après désignée « Université de Caen » ;

D'AUTRE PART,

Préambule

Normandie Valorisation est un dispositif mutualisé de Normandie Université dédié au transfert technologique, auquel les membres et associés de Normandie Université ont délégué leur compétence propre lié au transfert en 2017. Son périmètre d'intervention est celui des innovateurs/inventeurs rassemblés au sein de Normandie Université, aussi longtemps qu'il existe un lien d'emploi direct entre les inventeurs/innovateurs et les établissements rassemblés au sein de Normandie Université (membres, associés, partenaires et/ou les organismes nationaux). Sa mission consiste à « protéger, développer et valoriser les actifs immatériels de ces établissements ».

Normandie Valorisation opère le fonds de maturation normand financé par Normandie Université, les membres de Normandie Université et les partenaires de Normandie Valorisation. Ce fonds permet essentiellement de financer des projets en vue d'en accroître leur niveau de maturité technologique afin de faciliter leur transfert vers la sphère socio-

Normandie Université est chargé d'assurer la constitution et la gestion du fond de maturation mutualisé regroupant la participation financière des établissements d'enseignement supérieur de Normandie, des organismes de recherche public et la participation du Conseil Régional de Normandie comme pour les précédentes éditions.

Seuls les établissements contribuant au fonds de maturation peuvent en bénéficier, sachant que ce n'est pas parce qu'un établissement contribue au fonds que les projets présentés seront lauréats. Les projets lauréats sont ceux qui auront bénéficié dans un premier temps d'un avis favorable du jury de maturation - indépendant – et dans un second temps d'une décision favorable du conseil exécutif de Normandie Valorisation. Seuls les projets évalués favorablement par le jury sont soumis au conseil exécutif.

Il est convenu ce qui suit :

Article I : Objet de la convention

La présente convention (ci-après la « Convention ») a pour objet la constitution du fonds de maturation mutualisé 2024.

Article II : Montant du versement

Le montant du versement de l'Université de Caen est fixé à 50 000 € (ce versement se fait hors champ d'application de la TVA).

La contribution versée par l'Université de Caen est utilisée par Normandie Université via Normandie Valorisation jusqu'à épuisement des fonds et sans délai.

Article III : Modalités de versement

Le versement sera effectué, dès signature de la Convention, sur présentation par Normandie Université d'une facture, par virement bancaire, sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de Normandie Université à la DDFIP et dont les références sont indiquées ci-dessous :

Code banque : 10071
Code guichet : 14000
N° de compte : 00001000750 – Clé 60
IBAN : FR76 1007 1140 0000 0010 0075 060
BIC : TRPUFRP1

Article IV : Durée de la convention

La Convention prend effet à la dernière date de signature des Parties.

La Convention prendra fin à réception du montant du versement.

Toute modification ou prorogation de la Convention devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les Parties.

Article V : Résiliation

La Convention peut être résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne deviendra effective qu'un (1) mois après l'envoi par la partie créancière d'une lettre recommandée avec accusé de réception, exposant les motifs de la demande, à moins que dans ce délai la partie débitrice n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie débitrice de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie créancière du fait de la résiliation anticipée de la Convention.

Article VI : Litiges – Loi applicable

La Convention est soumise aux lois et règlements français.

En cas de contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la Convention, les Parties conviennent préalablement à tout éventuel contentieux de rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord amiable intervenu entre les Parties, tout litige de plus d'un (1) mois sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Caen en 2 exemplaires originaux

Le 18/06/2024

Le Président de NORMANDIE
UNIVERSITE
Ronan CONGAR

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Sophie LACH



Le Président de l'Université de Caen
Normandie
Lamri ADOUI

Pr le Président et par délégation
Le Vice-Président
de la Commission
de la Recherche

Eric LEROY DU CARDONNOY

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-006

Direction de la Recherche et de l'Innovation

PLANS DE FINANCEMENT

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 30 janvier 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les plans de financement pour la recherche annexés à la présente délibération, pour les projets suivants :

- PREVAGDON : pour un montant total de 62 500 Euros.
- MAGENTA : pour un montant total de 148 510 Euros.
- PRODIFF : pour un montant total de 149 820 Euros.
- FEDER Innovation CEVAN : pour un montant total de 96 996, 24 Euros.
- FEDER Label d'Excellence 2024 Innovation en radiochimie de l'iode : pour un montant total 350 500 Euros.
- FEDER Label d'Excellence 2024 ECOTONES : pour un montant total de 383 000 Euros.
- FEDER Label d'Excellence 2024 PrediFall : pour un montant total 497 000 Euros.

Annexe : Plans de financement.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstention : 3

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

NR DOCTORANT 50%

Intitulé : PREVAGDON - D'après le dernier rapport National d'Hémovigilance (2023), le nombre de malaises vagues immédiats (sur le lieu de la collecte) et retardés (survenant hors du lieu de collecte) représentent 85% des événements indésirables graves liés au don de sang et ne cessent d'augmenter en France depuis 2009. Ils touchent particulièrement les jeunes primo-donneurs-ses (soit une incidence moyenne de 77 donneur-ses sur 10 000) et fait par conséquent partie des freins les plus significatifs du retour au don. Le renforcement de la prévention des malaises vagues et de ses conséquences traumatologiques est par conséquent un des objectifs opérationnels majeur de l'Etablissement français du Sang (EFS), pour avant tout garantir la sécurité des donneur-se-s mais également pour assurer leur fidélisation. Face à cet enjeu de santé publique, le projet de thèse PREVAGDON poursuit un double objectif. Le 1er objectif (Axe 1 : Comprendre) est d'approfondir les liens entre l'anxiété liée à l'anticipation de la situation de prélèvement, les peurs ressenties immédiatement avant le don et la survenue de malaises, en identifiant le rôle d'une variable relativement peu étudiée jusqu'à présent dans ce contexte et pourtant clé dans la compréhension des troubles anxieux : il s'agit du sentiment d'incontrôlabilité et plus particulièrement, l'intolérance face à ce manque de contrôle. Sur la base de ces clarifications, le 2ème objectif (Axe 2 : Prévenir) est de développer et d'adapter au parcours du don un dispositif de prévention qui cible spécifiquement la perception des donneur-se-s de contrôler le contexte de prélèvement (et les peurs qui y sont associées) et de démontrer son efficacité sur la réduction des malaises vagues et l'augmentation du retour au don.

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR Doctorant 50% 2024	MRSH/LCPN/C. SENEMEAUD	UNICAEN 01/09/2024 – 30/06/2028	Total : 62 500€	Total : 62 500€	Total : 0 €

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Direction de la Recherche et de
l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

NR Emergent

Intitulé : MAGENTA - Les maladies cardiovasculaires représentent la 1ère cause de mortalité dans la population générale. Les méthodes d'imagerie médicale telles que l'échocardiographie ou l'imagerie par résonance magnétique cardiaque (IRM cardiaque) sont couramment employées pour le diagnostic et le suivi des pathologies cardiaques. Malheureusement, ces méthodes d'imagerie classiques ne permettent de visualiser que les conséquences des dysfonctionnements cardiaques, sans information moléculaire sur les processus pathologiques sous-jacents. Dans notre laboratoire, nous développons depuis plusieurs années une technologie pour l'imagerie cérébrale appelée « Immuno-IRM », qui permet d'avoir accès à des informations à l'échelle moléculaire. L'objectif de ce projet de recherche émergent est d'évaluer le potentiel de l'immuno-IRM pour l'imagerie cardiaque. Cette technologie permettra notamment de visualiser les interactions entre le cœur et les globules blancs, révélant ainsi les processus inflammatoires qui jouent un rôle clé dans l'infarctus du myocarde, la myocardite et la toxicité cardiaque induite par la chimiothérapie par exemple. Ce projet permettra le développement de chacune des briques technologiques permettant l'utilisation de l'immuno-IRM pour l'imagerie cardiaque : la synthèse d'un agent de contraste biocompatible mimant les globules blancs, la mise au point de modèles précliniques de pathologies cardiaques et le développement de séquences d'imagerie moléculaire haute résolution, adaptées à l'imagerie cardiaque et utilisables chez l'Homme. Le principal objectif de ce projet est donc de tester cet agent de contraste biocompatible pour l'immuno-IRM cardiaque dans l'infarctus du myocarde, la myocardite et l'atteinte cardiaque induite par la chimiothérapie. En effet, ces trois pathologies cardiaques fréquentes posent des problèmes diagnostics quotidiens en pratique clinique qui pourraient être résolus par l'immuno-IRM. De plus, en permettant une analyse quantitative et non-invasive de l'inflammation cardiaque, l'immuno-IRM cardiaque accélérera le développement et l'évaluation clinique de thérapies immunomodulatrices pour la cardiologie.

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR Emergent 2024	UFR santé /PHIND /S. MARTINEZ DE LIZARRONDO	UNICAEN 01/01/2025 – 31/08/2026	Total : 148 510€	Total : 113 510 €	Total : 35 000€

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Direction de la Recherche et de
l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

NR Emergent

Intitulé : PRODIFF - La radiothérapie (RT) est un traitement important du cancer. Près de 60 % des patients atteints de cancer recevront une RT au cours de leur traitement. Lorsque la RT est utilisée, l'exposition de tissus normaux aux rayons est inévitable et cela peut entraîner des effets secondaires. Certains effets secondaires se développent pendant ou juste après la fin de la radiothérapie et la plupart d'entre eux sont réversibles, comme les réactions cutanées et la diarrhée. Certains autres types d'effets secondaires se développent des mois ou des années après la RT et sont souvent irréversibles et peuvent gravement affecter la santé du patient, sa qualité de vie, voire menacer son pronostic vital. L'ostéoradionécrose (ORN) est l'un de ces effets secondaires tardifs graves et douloureux de la RT. L'ORN peut se développer lorsque les patients reçoivent de fortes doses de rayonnement dans l'os normal, par exemple lorsque la tumeur est située dans ou près du sacrum, des côtes et de la mâchoire inférieure... L'irradiation de l'os normal conduit à la réduction de son capital de cellules osseuses différenciées, provoquant une diminution de ses capacités de réparation jusqu'à une nécrose de l'os. Lorsqu'un os ou tout autre tissu normal est endommagé, des cellules souches particulières commencent à se différencier pour remplacer les cellules endommagées et réparer les tissus tels que les os. Cependant, les radiations qui tuent les cellules cancéreuses ont aussi des effets importants sur les cellules souches normales nécessaires à la réparation des tissus. De plus, le rayonnement peut également affecter le processus de vieillissement et la capacité de différenciation des cellules souches survivantes. Grâce à l'utilisation de la protonthérapie, une dose plus faible atteint les tissus normaux, donc, théoriquement, les niveaux d'effets sur les tissus sains seront réduits. Cependant, bien que la dose aux tissus normaux soit plus faible, les protons sont des particules et une fois qu'un proton frappe une cellule, il produit davantage de «dommages complexes à l'ADN» potentiellement plus toxique par rapport à ceux dus aux photons (rayons X). Plusieurs publications décrivent les effets destructeurs des protons par rapport aux photons sur les cellules souches, mais aucune n'étudie l'effet des protons, ou de toute autre irradiation hadronique, sur la différenciation des cellules souches. Au cours du présent projet, nous allons cultiver et irradier des cellules souches qui, dans notre corps, sont responsables du maintien et de la réparation des os : les cellules souches mésenchymateuses de la moelle osseuse. L'irradiation se fera principalement par des photons et des protons, mais si des ions carbonés sont disponibles, nous irradierons également des cellules en carbone comme étude pilote

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR Emergent 2024	IUT Grand Ouest Normandie /ABTE /S. Haghdoost	UNICAEN 01/01/2025 – 31/12/2026	Total : 149 820€	Total : 109 820 €	Total : 40 000 €

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Le projet « **FEDER Innovation CEVAN** » a pour objectif principal de faire un inventaire en quantité et en qualité des molécules et des microorganismes présents dans le vinaigre de cidre commercialisé par l'entreprise Archie pour évaluer les potentiels effets bénéfiques pour la santé. S'y ajoutent deux objectifs secondaires qui visent d'une part à comprendre en quoi le vinaigre de cidre Archie est différent des autres vinaigres de cidre et d'autre part à proposer des produits nouveaux. Ainsi, les résultats escomptés du projet sont :

- La création d'une collection de souches isolées des cidres/vinaigres
- La création d'un registre des différentes molécules (aromatiques, composés volatils, acides organiques) qui entrent dans la composition du vinaigre de cidre élaboré par Archie.
- La mise en évidence du caractère original du vinaigre d'Archie par rapport aux autres produits sur le marché
- L'établissement de cahiers des charges relatifs à différentes gammes de produits
- Des propositions de nouveaux produits.

Les publics visés sont le grand public et particulièrement les clients d'Archie et la communauté scientifique en lien avec l'aspect santé du vinaigre de cidre. Le vinaigre de cidre séduit de plus en plus les consommateurs conscients du lien qui existe entre alimentation, santé et bien-être. Les nouveaux produits qui seront développés dans ce projet visent tous les consommateurs soucieux de disposer de produits naturels qui présentent des bienfaits pour la santé. Les objectifs généraux du projet sont de consolider une collaboration entre les laboratoires et Archie afin d'appuyer leur démarche de création de produits sains à base de vinaigre de cidre et à fort potentiel santé et d'analyser des productions de vinaigres de cidre à partir de pommes issues de prés-vergers.

Les objectifs de chacune des structures se déclinent ainsi :

Unicaen – ABTE, Equipe MALIM

Economiques : - Possibilité de valorisations futures de la collection de microorganismes UNICAEN via la production de ferments.

Scientifiques : - Identification et caractérisation d'un réservoir de biodiversité microbienne issu du vinaigre. - Caractérisation de souches (cinétique d'acidification, composés consommés/produits, interactions). - Etude de la biodiversité microbienne de produits cidricoles issus de pré-vergers. - Mise au point de nouvelles méthodologies spécifiques aux bactéries acétiques. - Publications originales sur la flore microbienne du vinaigre normand.

Archie

Economiques : - Recherche de nouveaux producteurs. - Création de la signature microbienne & physico-chimique de la production Archie. - Valoriser et encourager le savoir-faire des producteurs de vinaigre de cidre - Accompagner sur une production croissante grâce au développement d'Archie et une proposition d'appellation d'origine avec Normandie, terre d'appellation cidricole (ODG). - Possibilité d'innovations produits grâce à la collection de microorganismes. - Création de produits à plus forte valeur ajoutée correspondant aux attentes des consommateurs. - Allégations sur les composants du vinaigre de cidre.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (31%)	REGION (69%)
Projet collaboratif d'innovation – FEDER INNOVATION Programmation FEDER 2021-2027	IUT de Caen / ABTE/François SICHEL Resp.Sc. Marina CRETENET	CEVAN : Cartographie des constituants à l'origine d'Effet santé de VinAigres de cidres Normands 01/11/2024 au 30/04/2027	96 996, 24 €	30 068, 83 €	66 927, 41 €

Avis de la Commission de la Recherche du :
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Le marquage de biomolécules avec des isotopes radioactifs est une technique essentielle en sciences de la vie et en médecine nucléaire. Elle consiste à lier des atomes émettant des radiations à des molécules spécifiques, appelées radiotraceurs, permettant ainsi de suivre des processus biologiques, de diagnostiquer des maladies ou de traiter certaines affections. Les isotopes de l'iode sont particulièrement utiles dans ces applications, tant en médecine nucléaire qu'en recherche scientifique. Traditionnellement, la production de radiotraceurs repose sur des méthodes chimiques qui utilisent des précurseurs de radiomarquage. Pour les isotopes de l'iode, ces précurseurs sont souvent à base d'étain, un métal très toxique. Bien qu'il existe des alternatives avec des précurseurs moins nocifs, cette approche présente des limitations significatives en termes de flexibilité chimique et entrave le développement de nouveaux radiotraceurs. Récemment, une méthode innovante, appelée activation des liaisons C-H, utilisant des métaux de transition, a été développée. Cette technique permet de modifier directement des molécules pour les transformer en radiotraceurs, rendant le processus plus efficace et évitant le recours à des précurseurs. Elle offre la possibilité de synthétiser des radiotraceurs dans des conditions plus douces, tout en introduisant des isotopes tels que le tritium, le fluor-18 et même de l'iode radioactif. Malgré ces avantages, cette approche innovante soulève des préoccupations liées au coût et à la toxicité des métaux de transition. De plus, ces métaux peuvent affecter la sélectivité du site de radiomarquage sur la molécule, ce qui peut poser des défis importants pour des applications spécifiques.

Le projet « **FEDER Label d'Excellence 2024 Innovation en radiochimie de l'iode** » a pour objectif de développer une nouvelle méthode d'activation des liaisons C-H pour la production de radiotraceurs iodés, sans utilisation de métaux de transition, sur la base d'une preuve de concept déjà validée. À l'heure actuelle, il n'existe aucune méthode de ce type pour la fabrication de radiotraceurs. Notre objectif est de développer cette approche et de l'appliquer à la synthèse de radiotraceurs destinés à des études précliniques, en partenariat avec des experts en imagerie et en radiothérapie, dans les domaines de l'oncologie et des neurosciences. Les découvertes issues de ce projet auront donc à la fois un impact fondamental fort et des applications concrètes dans des domaines clés de la santé humaine.

Le financement de ce projet renforcera le dossier scientifique du porteur de projet pour sa candidature à l'Institut Universitaire de France, où la radiochimie n'est actuellement pas représentée.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (60%)	REGION (40%)
Normandie Recherche Objectif Labels d'Excellence 2024 Programmation FEDER 2021-2027	UFR SANTE / CERMN / Anne-Sophie CHIRET-VOISIN Resp.Sc. Thomas CAILLY	Innovation en radiochimie de l'iode 01/01/2025 au 31/12/2026	350 500 €	210 300 €	140 200 €

Avis de la Commission de la Recherche du :
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

La biodiversité mondiale est menacée, sous toutes ses formes, à toutes les échelles et sur tous les continents. On estime que le taux d'extinction des espèces est actuellement 100 à 1000 fois plus élevé qu'il ne l'était au cours du dernier million d'années, et que presque 10% des espèces terrestres ne disposent plus d'un habitat adéquat pour assurer leur survie à long terme. Dans ce contexte de forte dégradation causée par la fragmentation des habitats et le réchauffement climatique accéléré, les écotones – terme désignant la limite entre deux milieux (par exemple forêt-prairie) – constituent des refuges de biodiversité, notamment car ils cumulent la diversité des espèces des deux milieux adjacents. En tant que hotspots de biodiversité, ces discontinuités paysagères que sont les écotones représentent des lieux stratégiques en termes de politiques de protection ou de conservation.

Le projet « **FEDER Label d'Excellence 2024 ECOTONES** », à l'intersection entre géographie et écologie, a pour but de mieux comprendre les liens entre la dynamique récente des paysages d'interface (les écotones) et la biodiversité, de manière à optimiser les recommandations en matière de politiques publiques de conservation/restauration des milieux. En effet, si les relations entre les écotones et la biodiversité sont déjà bien documentées, la place de l'évolution des paysages dans cette relation, le long de différents gradients environnementaux et anthropiques, reste largement méconnue. Étant donné l'enjeu que revêt la conservation/restauration ciblée de la biodiversité, des efforts scientifiques sont attendus dans ce domaine. En s'appuyant sur une sélection de sites représentatifs de ces différents gradients, notamment le bocage normand, ce projet va permettre d'accumuler de nouvelles connaissances permettant de caractériser les liens complexes entre l'évolution récente (depuis les années 1950) des paysages d'interface et l'état de la biodiversité, pour la modélisation de l'état futur des écotones.

Plusieurs formes de biodiversité seront mesurées (diversité en oiseaux, en insectes et en espèces végétales) à partir de protocoles méthodologiques variés impliquant la télédétection de l'environnement, l'acoustique passive et les observations in situ. La caractérisation de l'évolution des paysages se fera à l'aide de techniques géomatiques. L'analyse des données s'appuiera sur des méthodes de modélisation statistique et de géosimulations prospectives.

Nom du label visé à terme : ERC advanced 2027

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (60%)	REGION (40%)
Normandie Recherche LABEL d'EXCELLENCE 2024 Programmation FEDER 2021-2027	UFR SEGGAT / IDEES Caen/ Stéphane COSTA Resp.Sc. Thierry FEUILLET	ECOTONES : Comprendre les liens entre la dynamique des écotones et la biodiversité pour mieux la protéger 01/01/2025 au 31/12/2026	383 000 €	229 800 €	153 200 €

Avis de la Commission de la Recherche du :
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Les chutes chez les personnes âgées constituent un problème de santé publique majeur, responsable de plus de 684 000 décès évitables dans le monde. Cela représente trois fois plus que les décès liés aux accidents de la route, et des couts estimés à 2 milliards € /an en France. En Normandie, région parmi les plus confrontées au vieillissement de sa population, cette problématique est exacerbée, nécessitant des mesures préventives efficaces. Conforter la position de la Normandie comme 1ère silver région, passe également par le développement de stratégies visant à préserver au mieux l'autonomie des séniors Normands d'aujourd'hui et de demain en réduisant ce risque de chute. Nous voulons répondre à ce défi majeur avec un projet innovant d'envergure qui a vocation à recevoir un financement de l'ERC. Son objectif sera de mieux comprendre les mécanismes des chutes, puis de s'en servir pour développer des outils de dépistage précoce afin de proposer des solutions de prévention efficaces, et réduire significativement le nombre de chutes et améliorer la qualité de vie des seniors tout en réduisant les dépenses de santé.

Le projet « **FEDER Label d'Excellence 2024 PrediFall** » est déjà une proposition aboutie puisqu'il est parmi les rares projet de l'Université de Caen Normandie a déjà avoir été soumis et évalué par l'ERC en 2024. Le panel d'évaluateur a considéré que le projet était de qualité, qu'il était porté par un chercheur présentant les compétences requises, et qu'il répondait à une problématique cruciale avec une approche novatrice et prometteuse. Sa note globale était située entre 68 et 75 sur 100, et le seuil de sélection était de 27%. La sélection était donc proche mais le panel a émis des réserves quant à la faisabilité de certains points justifiant une note globale de B et donc une non-sélection.

Pour permettre à PrediFall d'être lauréat lors de sa prochaine soumission à l'ERC, il est donc nécessaire d'impliquer des ressources supplémentaires notamment grâce au soutien de l'«Objectif Label d'Excellence». Ce soutien permettra de démontrer la faisabilité des approches proposées et donc de répondre aux limites identifiées par l'ERC. Pour ce faire, nous proposons le projet Objectif- PrediFall, objet de cette présente demande, avec une envergure réduite en comparaison au projet soumis à l'ERC. Il y aura moins de participants inclus (56 au lieu de plusieurs centaines), et un design observationnel (au lieu d'un suivi longitudinal de plusieurs années). L'objet ici sera d'utiliser les mêmes approches mais au lieu de prédire la survenue de chutes, nous identifierons les facteurs distinguant les séniors chuteurs des seniors n'ayant pas chuté. L'« Objectif Label d'Excellence » donnera la possibilité de démontrer la faisabilité des différentes méthodes du projet dans notre écosystème normand. Ces méthodes étant inédites dans le domaine de la chute des séniors, les résultats obtenus grâce au soutien «Objectif Label d'Excellence» auront déjà un fort impact international et positionneront la région et l'équipe de recherche comme pionnières de cette thématique.

Label visé à terme : ERC consolidator, novembre 2026.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (60%)	REGION (40%)
Normandie Recherche Objectif Labels d'Excellence 2024 Programmation FEDER 2021-2027	UFR SANTE / COMETE/ Thomas FRERET Resp.Sc. Antoine LANGEARD	PREDIFALL : Polymodall fall prediction : clinical, laboratory and blood based biomarkers 01/01/2025 au 31/12/2026	497 000 €	298 200 €	198 800 €

Avis de la Commission de la Recherche du :
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-007

Direction des Études et de la Vie Étudiante

ACCÈS AUX FORMATIONS DE MASTERS

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 janvier 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve le paramétrage des formations candidatables annexé à la présente délibération.

Annexe : Capacités Offertes Limitées – COL – Paramétrage Mon Master rentrée 2025

Résultats du vote :


Pour : 26

Abstention : 8

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI



Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

CFVU du 28/01/2025 - Capacités Offertes Limitées - COL - Paramétrage Mon Master rentrée 2025

Lieux de formation	Mention	Parcours	Capacité offerte limitée (COL)
UFR des Sciences - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt	Gestion et valorisation agri-environnementales	18
UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Arts, lettres et civilisations	Cinéma	50
UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Arts, lettres et civilisations	Lettres	27
UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Arts, lettres et civilisations	Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle	14
UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Arts, lettres et civilisations	Théâtre	20
UFR des Sciences - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Biologie, agrosciences	Ecoproduction, biotechnologies végétales et biovalorisation	15
UFR des Sciences - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Biologie intégrative et physiologie	Management de l'expérimentation préclinique et éthique animale	15
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Biologie-santé	Biologie Santé (tronc commun)	20
UFR des Sciences - CAEN (14)	Chimie	Chimie analytique et environnement	15
UFR des Sciences - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Chimie	Chimie organique et Interfaces	15
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Chimie	XL CHEM	5
FIM CCI Formation - CHERBOURG-EN-COTENTIN (50)	Comptabilité - contrôle - audit	Alternance - Apprentissage Alternance - Contrat de professionnalisation - Cherbourg	35
Institut d'Administration des Entreprises - CAEN (14)	Comptabilité - contrôle - audit	Alternance - Apprentissage Alternance - Contrat de professionnalisation - Caen	25
Institut d'Administration des Entreprises - CAEN (14)	Comptabilité - contrôle - audit	Formation initiale	30
Institut d'Administration des Entreprises - CAEN (14)	Contrôle de gestion et audit organisationnel	Contrôle de gestion et pilotage digital de la performance	22
UFR de Sciences Economiques, Gestion, Géographie et Aménagement des Territoires (SEGGAT) - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Contrôle de gestion et audit organisationnel	Contrôleur de Gestion Business Partner et Amélioration Continue (BPAC)	18
UFR des Sciences - CAEN (14) Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN) - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Cybersécurité	Alternance - Apprentissage Alternance - Contrat de professionnalisation	8
UFR des Sciences - CAEN (14) Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN) - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Cybersécurité	Formation initiale	8
UFR de Droit, AES et administration publique - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Droit civil	Protection des personnes vulnérables	23
UFR de Droit, AES et administration publique - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Droit de l'entreprise	Contrats et contentieux d'affaires	25
UFR de Droit, AES et administration publique - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Droit de l'entreprise	Diplôme de juriste conseil d'entreprise	23
UFR Droit, AES et administration publique - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Droit des assurances	Assurances de personnes et dommage corporel	26
UFR de Droit, AES et administration publique - CAEN (14) Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Droit des libertés	Droit pénal des libertés	15

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Droit, AES et administration publique - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Droit, AES et administration publique - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Droit, AES et administration publique - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Droit, AES et administration publique - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Droit, AES et administration publique - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR de Sciences Economiques, Gestion, Géographie et Aménagement des Territoires (SEGGAT) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR de Sciences Economiques, Gestion, Géographie et Aménagement des Territoires (SEGGAT) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR de Sciences Economiques, Gestion, Géographie et Aménagement des Territoires (SEGGAT) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et sportives (STAPS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR de Sciences Economiques, Gestion, Géographie et Aménagement des Territoires (SEGGAT) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR de Sciences Economiques, Gestion, Géographie et Aménagement des Territoires (SEGGAT) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)
 Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)
 Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

Droit des libertés	Droits fondamentaux	15
Droit du numérique	Droit de la cybersécurité	15
Droit du numérique	Droit des activités numériques et de l'intelligence artificielle	18
Droit international et droit européen	Droit et régulation des marchés internationaux	21
Droit notarial		20
Droit public	Contrats, finances et gouvernance publics	30
Economie appliquée	Advanced Applied Economics	25
Economie appliquée	Etudes Socio-économiques et Développement Durable	22
Entrepreneuriat et management de projets	Ingénieries de Projets Entrepreneuriaux	27
Ergonomie		18
Géographie, aménagement, environnement et développement	Environnement, Risques et diagnostics territoriaux	16
Géographie, aménagement, environnement et développement	Territoires en transition : métiers du diagnostic et du développement local	18
Gestion de l'environnement	Ingénierie et géosciences du littoral	16
Gestion de patrimoine		25
Gestion de production, logistique, achats		35
Gestion des ressources humaines		30
Histoire	Histoire, sciences politiques	21
Histoire	Histoire : sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours	54
Histoire	Métiers de la recherche en archéologie	17
Histoire	Métiers du patrimoine : musées et archives	22
Information et médiation scientifique et technique	Médiation science et société - recherche et innovation participatives	20
Informatique	A la carte "Algorithmiques et systèmes intelligents"	40
Informatique	Graduate School MINMACS (Mathématiques et Sciences de l'Information en Normandie)	4
Informatique	Intelligence artificielle et facteurs humains	20
Informatique	Intelligence artificielle, sciences des données et santé	20

UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Droit, AES et administration publique - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

IUT GON_Pole de Cherbourg en Cotentin - CHERBOURG EN COTENTIN (50)
 ESCCI Portes de Normandie - EVREUX (27)
 Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)

Innovation, entreprise et société	Valorisation des innovations biotechnologiques Reservée aux candidats avec un parcours juridique ou AES	8
Innovation, entreprise et société	Valorisation des innovations biotechnologiques Reservée aux candidats avec un parcours scientifique	7
Instrumentation, mesure, métrologie	Electronique, photonique et applications	10
Justice, procès et procédures	Carrières judiciaires	27
Langues étrangères appliquées	Développement durable : stratégies de concertation et de communication Option 2: Stage à l'étranger obligatoire et mémoire de recherche avec soutenance	5
Langues étrangères appliquées	Développement durable : stratégies de concertation et de communication Option 1: Mobilité université partenaire + stage court à l'étranger obligatoire	20
Langues étrangères appliquées	Expert en projets européens au service du développement local Option 2 : Stage long à l'étranger et mémoire de recherche avec soutenance obligatoire	5
Langues étrangères appliquées	Expert en projets européens au service du développement local Option 1 : Mobilité université partenaire et stage court à l'étranger obligatoire	20
Langues étrangères appliquées	Implantation des entreprises à l'international Option 1 : Mobilité université partenaire et stage à l'étranger obligatoires	20
Langues étrangères appliquées	Implantation des entreprises à l'international Option 2 : Stage long à l'étranger obligatoire et mémoire de recherche avec soutenance	5
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes culturelles Littérature / Civilisation Langue vivante 1 = Italien	5
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes culturelles Littérature / Civilisation Langue vivante 1 = Espagnol	10
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes culturelles Littérature / Civilisation Langue vivante 1 = Russe	5
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes culturelles Littérature / Civilisation Langue vivante 1 = Allemand	5
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes culturelles Littérature / Civilisation Langue vivante 1 = Anglais	35
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes culturelles Littérature / Civilisation Langue vivante 1 = Langues nordiques	10
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes culturelles Littérature / Civilisation	30
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Linguistiques multilingue (anglais, russe, langues nordiques, espagnol, allemand, italien)	18
Management	Management de la qualité, sécurité et environnement	24
Management	Management de la qualité, sécurité et environnement	24
Management de l'innovation		20

FIM CCI Formation - CHERBOURG-EN-COTENTIN (50)	Management et administration des entreprises	Cherbourg	25
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management et administration des entreprises	Caen	20
ESCCI Portes de Normandie - EVREUX (27)	Management et administration des entreprises	Evreux	25
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management et commerce international	Développement international de la PME-PMI	30
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management et commerce international	Franco-américain	30
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management sectoriel	Ingénierie et management de l'intervention sociale	7
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management sectoriel	Ingénierie et management de l'intervention sociale	8
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management sectoriel	Management de l'économie solidaire - Développement Durable	7
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management sectoriel	Management de l'économie solidaire - Développement Durable	8
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management sectoriel	Management des établissements et des structures gérontologiques	8
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management sectoriel	Management des établissements et des structures gérontologiques	7
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management sectoriel	Management et coordination des petites unités de santé	7
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Management sectoriel	Management et coordination des petites unités de santé	8
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Marketing, vente	Marketing digital et social média	25
UFR des Sciences - CAEN (14)	Mathématiques	Graduate School MINMACS (Mathématiques et Sciences de l'Information en Normandie)	4
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Mathématiques	Mathématiques générales	23
UFR des Sciences - CAEN (14)	Mathématiques appliquées, statistique	Graduate School MINMACS (Mathématiques et Sciences de l'Information en Normandie)	4
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Mathématiques appliquées, statistique	Statistiques appliquées et analyse décisionnelle	28
UFR des Sciences - CAEN (14)	Mécanique	Modélisation et simulation numérique	16
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Professeur des écoles - Caen	135
INSPE - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Professeur des écoles - Alençon	25
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Professeur des écoles - Saint Lô	50
INSPE · Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - SAINT-LO - SAINT-LÔ (50)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Education physique et sportive	42
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Histoire-Géographie	20
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Langues vivantes étrangères : allemand, anglais, espagnol, italien Espagnol	15
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Langues vivantes étrangères : allemand, anglais, espagnol, italien Allemand FOAD	10
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)			
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Langues vivantes étrangères : allemand, anglais, espagnol, italien Anglais	28
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Langues vivantes étrangères : allemand, anglais, espagnol, italien Allemand Présentiel	5
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Lettres modernes	22
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Mathématiques	25
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Physique-Chimie	22
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Professeur documentaliste	20
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Sciences de la Vie et de la Terre	17
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Sciences économiques et sociales	27
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif	Conseiller Principal d'éducation	22
INSPE -Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - CAEN (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	Formation de formateurs du milieu scolaire	20
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	Médiation culturelle et enseignement	15
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) - CAEN (14)	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	Mobilité et tourisms éducatifs	12
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)	Métiers du livre et de l'édition	Edition	10
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)	Métiers du livre et de l'édition	Métiers des bibliothèques	10
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
UFR des Sciences - CAEN (14)	Microbiologie	Santé, Bien-être et industrie	25
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Monnaie, banque, finance, assurance	Chargé d'affaires entreprises et institutions	20
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Monnaie, banque, finance, assurance	Gestion d'actifs, contrôle des risques et conformité	20
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - CAEN (14)	Monnaie, banque, finance, assurance	Responsable de clientèle Professionnels et Agriculteurs	25
UFR des Sciences - CAEN (14)	Neurosciences	Neurosciences moléculaires, cellulaires et intégrées	20
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
UFR des Sciences - CAEN (14)	Neurosciences	Sciences des comportements	15
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			
UFR des Sciences - CAEN (14)	Nutrition et sciences des aliments	Qualité des aliments et innovation santé	14
Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)			

UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 UFR de Psychologie - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR de Psychologie - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR de Psychologie - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR de Psychologie - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Santé - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Santé - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR des Sciences - CAEN (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Santé - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Santé - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Humanités et Sciences Sociales (HSS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)
 UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

Philosophie		40
Physique	Tronc commun Parcours Noyaux Atomes et Collisions (NAC) en M2 en lien avec la Graduate School for Nuclear Physics	2
Physique	Tronc commun Parcours "Noyaux, Atomes et Collisions" (NAC) en M2	11
Physique	Tronc commun Parcours "Radioprotection" (RP) en M2 en lien avec la Graduate School for Nuclear Physics N2P	2
Physique	Tronc commun Parcours "Contrôle de l'Environnement Industriel" (CEI) en M2	10
Physique	Tronc commun Parcours "Radioprotection" (RP) en M2	11
Psychologie	Clinique du développement de l'enfant, de l'adolescent et de la famille	13
Psychologie	Neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte	15
Psychologie	Psychologie psycho-dynamique, clinique et pathologique	17
Psychologie	Psychologie sociale et conduite du changement : diagnostic et intervention	11
Santé publique	Ethique en santé	8
Santé publique	Méthodes en recherche clinique et épidémiologie	14
Sciences de la matière	Matériaux avancés pour l'Energie	30
Sciences de la mer	Ecosystèmes côtiers et physiologie des espèces exploitées par la pêche et l'aquaculture	20
Sciences de l'éducation et de la formation		25
Sciences du langage	Didactique du français langue étrangère	45
Sciences du langage	Linguistique et traitement des données	30
Sciences du médicament et des produits de santé	Développement clinique du médicament	12
Sciences du médicament et des produits de santé	Drug design	14
Sociologie	Gouvernance des risques et de l'environnement	15
Sociologie	Vulnérabilités	20
Sociologie	Vulnérabilités	15
STAPS : activité physique adaptée et santé	Prévention, réhabilitation et intervention en santé par les Activités Physiques Adaptées	20

UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - CAEN (14)
 Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)

UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) - CAEN (14)

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

Université de Caen Normandie - CAEN CEDEX 5 (14)

UFR de Sciences Economiques, Gestion, Géographie et

Aménagement des Territoires (SEGGAT) - CAEN (14)

STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	Entraînement, préparation physique et mentale en sport de haut niveau Préparation physique, préparation mentale et entraînement dans le sport de haut-niveau - FA	5
STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	Entraînement, préparation physique et mentale en sport de haut niveau Préparation physique, préparation mentale et entraînement dans le sport de haut-niveau - FI	15
STAPS : management du sport	Sports : territoires, acteurs et réseaux	22
Traduction et interprétation	Traduction spécialisée et localisation Combinaison 3 anglais-russe	3
Traduction et interprétation	Traduction spécialisée et localisation Combinaison 4 anglais-allemand	6
Traduction et interprétation	Traduction spécialisée et localisation Combinaison 1 anglais-espagnol	9
Traduction et interprétation	Traduction spécialisée et localisation Combinaison 2 anglais-italien	3
Urbanisme et aménagement	Aménagement durable, urbanisme rénové, assistance à maîtrise d'ouvrage	20

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-008

Direction des Études et de la Vie Étudiante

MASTER 1 PHYSIQUE ERASMUS MUNDUS

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 janvier 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la modification de maquette et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Master Erasmus Mundus pour la rentrée 2025.

Annexe : Maquette et modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Résultats du vote :

Pour : 28

Abstention : 6

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,




Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

OUVERTURE D'UN NOUVEAU PARCOURS M1 PHYSIQUE

MASTER 1 Physique – Parcours Nuc Phys (Erasmus Mundus)

Demande d'ouverture :

Suite à un fort encouragement de l'agence européenne EACEA qui soutient le Master Erasmus Mundus NucPhys depuis sa création en 2017, nous avons entamé en 2023 un processus de co-accréditation de la formation avec les universités partenaires (Seville, Padoue et Catane).

A ce but, nous avons suivi une démarche en deux étapes, avec d'abord une demande de co-accréditation européenne entre l'Université de Seville et l'Université de Caen. L'accord de Consortium a été présenté à l'agence d'accréditation espagnole ACCUA qui a donné un avis positif à l'établissement d'un "Joint Degree" (attaché) au mois de juillet dernier. Ensuite, la co-accréditation a été validée par l'HCERES française. A la suite de ce processus et donc à partir de la cohorte inscrite en M1 en l'année 2024-2025, les diplômés Nucphys recevront un diplôme unique de Master "European Master in Nuclear Physics" conféré conjointement par l'Université de Caen et l'Université de Séville.

La structure des enseignements et le parcours de mobilité est inchangé. En particulier, les étudiants suivent les enseignements du M1 à Séville (S1) et en Italie (S2) et arrivent à Caen en S3, comme précédemment. La différence est que, le diplôme de Master étant associé à une formation de 120 crédits et 2 années d'études, les étudiants s'inscrivent maintenant à l'Université de Caen dès leur M1, bien qu'ils n'arrivent pas physiquement avant le M2. Il s'est donc avéré nécessaire de modéliser une année M1 NucPhys afin de permettre l'inscription des étudiants.

Cette modélisation est minimaliste, car le détail des UE et des MCC est établi dans l'accord de Consortium.

*La responsable académique de la formation
"European Master in Nuclear Physics" à l'Université de Caen.
Francesca Gulminelli.*

2024: PHY1M1 VET [401] Master 1 Physique : Nuc Phys (Erasmus Mundus)

Coef. HETD 0

Code	Libellé	CNU	Chx min	Chx max	ECTS	Eff.	HEXT	Porté	HETD
NUPHYS1	SEM Semestre 1				30		240h	0	
NUPHYS2	SEM Semestre 2				30		240h	0	
<i>Total</i>					60		480h		

Composante 13 UFR Sciences
 Type de diplôme Master
 Mention de diplôme MAPHYSI_401
 Version d'étape PHYIM1_401
 Master Physique, Nuc Phys (Erasmus Mundus)

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?

Enseignement à distance : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal				
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			
NUPHYS1				Semestre 1	30						Écrit et oral	2	100%				1		
NUPHYS2				Semestre 2	30						Écrit et oral	2	100%				1		

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les MCC correspondent aux éléments suivis par les étudiants dans les universités partenaires.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

- Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
- Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$ }
- (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-009

Direction des Études et de la Vie Étudiante

MASTER CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 janvier 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la modification de maquette du Parcours Contrôleur de gestion Business Partner et Amélioration Continue (UFR SEGGAT).

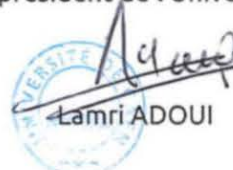
Annexe : Maquette.

Résultats du vote :

Pour : 32

Abstention : 2

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

UE	Disciplines concernées (Modules)	Heures	Coef	ECTS
Bloc de compétences 1 – Piloter une organisation				
UE1 Aider la hiérarchie à piloter la perf. (coef.12)	Politique et rentabilité des investissements Veille – Gestion de l’information stratégique Gestion Financière	12 14 15	1 1 2	4
UE2 Piloter avec les opérationnels (coef.2)	Amélioration continue – multi sectorielle <i>Lean spirit & supply chain</i> / Gestion des stocks <i>Cost Deployment</i> et coûts performances cachés Management par les indicateurs Pilotage des activités via ABC/ABM ERP / BI Queries Communication appliquée au pilotage avec les opérationnels	25 20 8 15 12 20 10	2 2 1 2 1 2 1	12
Bloc de compétences 2 – Maîtriser les systèmes d’information comptable et de gestion				
UE3 Appliquer les règles comptables et de gestion (coef.12)	Comptabilité générale Comptabilité analytique Initiation à l’audit interne et externe Comptabilité financière / Normes IFRS	14 14 20 10	1 1 2 2	8
UE4 Gestion & Systèmes d’information (coef.2)	Gestion et contrôle de gestion Maîtrise des logiciels de base pour un contrôleur de gestion (Excel, Access) Initiation à l’Intelligence Artificielle – Digitalisation avancée	16 30 11	1 3 1	6
Bloc de compétences 3 – Partager ses connaissances				
UE5 <i>English skills</i> (coef.1)	Anglais courant Anglais TOEIC Anglais technique <i>English Chat</i>	10 10 10 10	1 1 1 1	6
UE6 Techniques de communication & de négociation (coef.1)	Communication orale, écrite et animation en équipe	10	1	1
Bloc de compétences 4 – Mettre en situation ses compétences				
UE7 Réussir à s’intégrer et développer ses réseaux – <i>Real life exp.</i> (coef.1)	Outils d’intégration sociale et professionnelle - (CV, LM, phoning, entretiens, carrières)	20 15	1	1
UE8 Portfolio des métiers du contrôle de gestion (coef.2)	Contrôle de gestion social Contrôle de gestion industriel automobile Contrôle de gestion commercial Contrôle de gestion Agroalimentaire Contrôle de gestion TPE Contrôle de gestion ESS	20 24 15 14 12 14 14	2 2 1 1 1 1	10
UE9 Expérience en entreprise (alternance) (coef.4)	Evaluation conjointe du maître de stage et du tuteur universitaire		4	12
Total (Heures de cours / Coefficients / ECTS)		405	42	60
Apprentissage encadré réalisé en autonomie		50		
Total des heures programmées sur les 13 semaines de cours		455		

UE	Disciplines concernées (Modules)	Heures	Coef	ECTS
Bloc de compétences 1 – Piloter une organisation				
UE1 Aider la hiérarchie à piloter la performance (coef.12)	<i>Business Case / Etude économique</i>	10	1	8
	<i>Yield Management</i>	14	1	
	Communication appliquée au pilotage de la performance Gestion Financière	10	1	
UE2 Piloter avec les opérationnels (coef.2)	Amélioration continue – multi sectorielle <i>Lean spirit & supply chain / Gestion des stocks</i> <i>Cost Deployment</i> et coûts performances cachés	35 15 30	2 2 3	8
Bloc de compétences 2 – Maîtriser les systèmes d'information comptable et de gestion				
UE3 Appliquer les règles comptables et de gestion (coef.12)	Comptabilité générale	14	1	6
	Comptabilité analytique	14	1	
	Initiation à l'audit interne et externe	14	1	
UE4 Gestion & Systèmes d'information (coef.2)	Gestion et contrôle de gestion	10	1	4
	Maîtrise des données informatisées (VBA / Développement)	20 25	2	
	Power BI	21	1	
Bloc de compétences 3 – Partager ses connaissances				
UE5 <i>English skills</i> (coef.1)	Anglais courant	10	1	4
	Anglais TOEIC	10	1	
	<i>English Chat</i>	10	1	
UE6 Techniques de communication & de négociation (coef.1)	Communication orale, écrite et animation en équipe Préparation à la rédaction du mémoire et mission professionnelle	10 15 20	1 2	6
Bloc de compétences 4 – Mettre en situation ses compétences				
UE7 Réussir à s'intégrer et développer ses réseaux – <i>Real life experience</i> (coef.1)	Travail collectif	20 18	2	4
	Outils d'intégration sociale et professionnelle - (CV, LM, phoning, entretiens, carrières)	20 15	1	
UE8 Portfolio des métiers du contrôle de gestion (coef.2)	Contrôle de gestion de projet	21 20	2	10
	Contrôle de gestion industriel automobile	10	2	
	Contrôle de gestion public	20	2	
	Contrôle de gestion bancaire	21 20	2	
	Contrôle de gestion hospitalier	21 20	2	
UE9 Expérience en entreprise (alternance) (coef.4)	Evaluation de l'alternance		42	10
	Mémoire universitaire		8	
	Soutenance du mémoire		7	
Total (Heures de cours / Coefficients / ECTS)		400	53	60
Apprentissage encadré réalisé en autonomie		55		
Total des heures programmées sur les 13 semaines de cours		455		

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-010

Direction des Études et de la Vie Étudiante

DU ENSEIGNER ET INNOVER POUR LA RÉUSSITE DANS LE SUPÉRIEUR

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 janvier 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la modification de maquette du Diplôme d'Université Enseigner et Innover pour la réussite dans le supérieur.

Annexe : Maquette.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstention : 3

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le

26 FEV. 2025

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

2024: DUVENS VET [411] Diplôme d'Université Enseigner et innover pour la réussite dans le supérieur

Code	Libellé	CNU	Chx min	Chx max	ECTS	Coef. HETD		Porté	HETD
						Eff.	HTD		
UE	CONCEVOIR DES ENSEIGNEMENTS QUI FAVORISENT L'APPRENTISSAGE					7	20h	0	20
	EC Formuler des objectifs d'apprentissage					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Animer un cours					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Concevoir une ressource numérique accessible					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Scénariser un enseignement					7	5h x 1gpes	0	5
UE	ENCADRER LES ACTIVITÉS D'APPRENTISS					7	20h	0	20
	EC Impliquer et motiver ses étudiants					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Proposer des activités collaboratives					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Réaliser un podcast					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Intégrer la ludopédagogie					7	5h x 1gpes	0	5
UE	ÉVALUER LES ACQUIS D'APPRENTISSAGE					7	20h	0	20
	EC Construire une grille d'évaluation					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Choisir des méthodes d'évaluation adaptées					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Impliquer les étudiants dans l'évaluation					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Evaluer ses enseignements					7	5h x 1gpes	0	5
UE	ADOPTER UNE POSTURE RÉFLEXIVE					7	20h	0	20
	EC S'appuyer sur la démarche de portfolio					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Observation par les pairs et les visites apprenantes					7	5h x 1gpes	0	5
	EC S'engager dans une démarche de praticien réflexif					7	5h x 1gpes	0	5
	EC Expérimenter et innover					7	5h x 1gpes	0	5
<i>Total</i>						7	80h		80

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-011

Direction des Études et de la Vie Étudiante

MODIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE (UFR des Sciences et UFR Humanités et Sciences sociales)

*Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 janvier 2025.*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la modification du calendrier universitaire 2024-2025 de l'UFR des Sciences et de l'UFR Humanités et Sciences sociales annexée à la présente délibération.

Annexe : Modification du calendrier universitaire de l'UFR des Sciences et de l'UFR Humanités et Sciences sociales.

Résultats du vote :

Pour : 31

Contre : 1

Abstention : 2

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le **26 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Dép.	Site	Composante	diplôme/ année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information (pour les L1, préciser jour, heure et lieu)	Période d'activités de formation Semestre 1	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation Semestre 2	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
PCI	Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours Catalyse, environnement et développement durable (CEDD) [FA]	16/09/2024	16/09/2024 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	-	25/08/2024 au 29/08/2024 25/08/2025 au 29/08/2025
PCI	Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours Contrôle de l'environnement industriel (CEI) [FA]	09/09/2024	09/09/2024 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	-	25/08/2024 au 29/08/2024 25/08/2025 au 29/08/2025
PCI	Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours Contrôle de l'environnement industriel (CEI) [F]	09/09/2024	09/09/2024 au 16/02/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	17/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	25/08/2024 au 29/08/2024 25/08/2025 au 29/08/2025
BST	Campus 1	UFR des Sciences	M2	Gestion de l'environnement parcours Ingénierie et géosciences du littoral	02/09/2024	02/09/2024 au 07/02/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	24/02/2025 au 28/02/2025 24/02/2025 au 28/02/2025	03/03/2025 au 30/09/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	01/09/2025 au 05/09/2025	22/04/2025 au 30/04/2025
PCI	Campus 2	UFR des Sciences	M2	Physique parcours CEI [FA]	09/09/2024	09/09/2024 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	-	25/08/2024 au 29/08/2024 25/08/2025 au 29/08/2025
PCI	Campus 2	UFR des Sciences	M2	Physique parcours CEI [F]	09/09/2024	09/09/2024 au 16/02/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	17/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	25/08/2024 au 29/08/2024 25/08/2025 au 29/08/2025

Justificatif des demandes :

Correction de coquilles

07 janvier 2025

Éléments d'information quant à la proposition de modification du calendrier universitaire 2024-2025 :

L'épreuve de Y1SOC42 – Méthodologie documentaire avait lieu le mardi 17 décembre 2024 de 9h00 à 18h00 sur la plateforme de téléenseignement eCampus. Suite à de nombreux dysfonctionnements du serveur, les étudiants n'ont pas pu correctement effectuer cette épreuve. Les notes démontrent que les étudiants n'ont pas réussi cette épreuve.

Y1SOC42 – Méthodologie documentaire fait partie de la maquette des étudiants de L1 sociologie présents et des étudiants de L1 sociologie EAD.

Aussi, les collègues du SCD, en charge de cette épreuve, demandent à annuler l'épreuve pour l'ensemble des étudiants et à organiser un nouvel examen, le lundi 03 février 2025 de 8h00 à 19h00, sur la plateforme eCampus. Conformément aux MCCC, l'épreuve durera une heure et chaque étudiant ne pourra se connecter qu'une fois.

L'épreuve de Y2SO21- Anthropologie2 avait lieu le lundi 16 décembre 2024 de 9h00 à 12h00.

Les étudiants ayant composé sur le Campus 1 de Caen n'ont pas subi de dysfonctionnement.

Les conditions définies pour les étudiants en télésurveillance comportaient une erreur dans la durée de l'épreuve. Ils ont eu une heure de moins de composition surveillée.

Y2SO21 – Anthropologie2 fait partie de la maquette des étudiants de L2 sociologie présents – les trois parcours, des étudiants de L2 Géographie et des étudiants de L2 sociologie EAD.

Seuls 9 étudiants L2 sociologie EAD ont été impactés. Ces neuf étudiants ont été contactés pour connaître leurs indisponibilités. Leur retour nous permet d'organiser un nouvel examen, le vendredi 31 janvier 2025, de 8h30 à 11h30, sur la plateforme eCampus. Conformément aux MCCC, l'épreuve durera trois heures.

Aussi, la proposition de modifier le calendrier universitaire est ainsi soumise aux membres du Conseil d'UFR HSS pour ajouter aux périodes d'examen le vendredi 31 janvier 2025 et le lundi 03 février 2025.

Les étudiants concernés ont été informés de cette proposition de modification de calendrier universitaire, afin d'organiser leurs révisions, sous réserve de la validation des instances.

Calendrier universitaire 2024-2025

UFR HSS												
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Campus 1	UFR HSS	L1	Arts du spectacle	Mardi 03 septembre 2024 11h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Arts du spectacle Parcours Etudes cinématographiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Arts du spectacle Parcours Etudes cinématographiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Arts du spectacle Parcours Etudes théâtrales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Arts du spectacle Parcours Etudes théâtrales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Histoire	Mardi 03 septembre 2024 10h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Humanites Parcours Humanités numériques	Mercredi 04 septembre 2024 9h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Humanites Parcours Humanités numériques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Humanites Parcours Humanités numériques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Humanites Parcours Humanités classiques	Mercredi 04 septembre 2024 9h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Humanites Parcours Humanités classiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Humanites Parcours Humanités classiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Lettres Parcours Lettres modernes	Lundi 02 septembre 2024 14h00 Amphi De Bouard (Bâtiment B)	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Lettres Parcours Lettres modernes		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

Campus 1	UFR HSS	L3	Lettres Parcours Lettres modernes		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Lettres Parcours Enseigner à l'école	Lundi 02 septembre 2024 14h00 Amphi De Bouard (Bâtiment B)	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Lettres Parcours Enseigner à l'école		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Lettres Parcours Enseigner à l'école		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Philosophie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Philosophie Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Philosophie Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Philosophie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Philosophie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Sciences de l'éducation et de la formation	Lundi 02 septembre 2024 14h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sciences de l'éducation et de la formation		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours enseignement et éducation scolaires		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours intervention sociales et accompagnement éducatif		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Sciences du langage	Mardi 03 septembre 2024 10h00 Amphi Grignard (bâtiment L)	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sciences du langage		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences du langage		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Sociologie	Mardi 03 septembre 2024 9h15 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Sciences Politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Sciences Politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Métiers du social, médico-social & de l'insertion		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Métiers du social, médico-social & de l'insertion		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024 puis du 31/01/2025 au 03/02/2025	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Cinéma		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	

Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Cinéma		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Lettres		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Lettres		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Théâtre		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Théâtre		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Métiers de la recherche en archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Métiers de la recherche en archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Histoire, cultures et sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Histoire, cultures et sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Métiers du patrimoine: archives et musée		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	

Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Métiers du patrimoine: archives et musée		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers de l'édition		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers de l'édition		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers des bibliothèques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers des bibliothèques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Philosophie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Philosophie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences de l'éducation et de la formation		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénieries de la formations des adultes, de la coordination et de l'insertion (IFACI)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénierie numérique dans l'enseignement supérieur et la formation des adultes (INES)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère DFLE		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère DFLE		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR HSS 2024-2025

août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25
01 J	01 D	01 Ma	01 V Toussaint	01 D	01 Me Jour de l'An	01 S	01 S	01 Ma	01 J Fête du Travail	01 D	01 Ma Examens	01 V 31
02 V 31	02 L Réunions de pré rentrée	02 Me	02 S	02 L	02 J	02 D	02 D	02 Me	02 V	02 L	02 Me	02 S
03 S	03 Ma	03 J Semaine 4	03 D	03 Ma	03 V 01	03 L	03 L	03 J Semaine 11	04 S	03 Ma	03 J	03 D
04 D	04 Me	04 V 40	04 L	04 Me	04 S	04 Ma	04 Ma	04 V 14	05 D	04 Me	04 V 27	04 L
05 L	05 J Début des CM Semaine 0	05 S	05 Ma	05 J Semaine 12	05 D	05 Me	05 Me	05 S	05 L	05 J Révisions	05 S	05 Ma
06 Ma	06 V 36	06 D	06 Me	06 V 49	06 L	06 J Semaine 4	06 J Semaine 7	06 D	06 Ma Examens	06 V 23	06 D	06 Me Congés
07 Me Congés	07 S	07 L	07 J Semaine 8	07 S	07 Ma	07 V 06	07 V 10	07 L	07 Me	07 S	07 L	07 J
08 J	08 D	08 Ma	08 V 45	08 D	08 Me Semaine 0	08 S	08 S	08 Ma	08 J VICTOIRE 1945	08 D	08 Ma	08 V 32
09 V 32	09 L	09 Me	09 S	09 L	09 J	09 D	09 D	09 Me	09 V 19	09 L Lundi de Pentecôte	09 Me	09 S
10 S	10 Ma	10 J Semaine 5	10 D	10 Ma	10 V 02	10 L	10 L	10 J Semaine 12	10 S	10 Ma	10 J	10 D
11 D	11 Me	11 V 41	11 L Armistice 1918	11 Me Examens	11 S	11 Ma	11 Ma	11 V 15	11 D	11 Me Révisions	11 V 28	11 L
12 L	12 J Semaine 1	12 S	12 Ma	12 J	12 D	12 Me	12 Me	12 S	12 L	12 J	12 S	12 Ma Congés
13 Ma Congés	13 V 37	13 D	13 Me	13 V 50	13 L Début des cours Semestre 2	13 J Semaine 5	13 J Semaine 8	13 D	13 Ma	13 V 24	13 D	13 Me
14 Me	14 S	14 L	14 J Semaine 9	14 S	14 Ma	14 V 07	14 V 11	14 L	14 5 Me	14 S	14 L Fête Nationale	14 J 33
15 J Assomption	15 D	15 Ma	15 V 46	15 D	15 Me	15 S	15 S	15 Ma	15 6 J	15 D	15 Ma	15 V Assomption
16 V 33	16 L	16 Me	16 S	16 L	16 J Semaine 1	16 D	16 D	16 Me Congés	16 V 20	16 L	16 Me	16 S
17 S	17 Ma	17 J Semaine 6	17 D	17 Ma	17 V 03	17 L	17 L	17 J	17 S	17 Ma	17 J	17 D
18 D	18 Me	18 V 42	18 L	18 Me Examens	18 S	18 Ma	18 Ma	18 V 16	18 D	18 Me Examens	18 V 29	18 L
19 L	19 J Semaine 2	19 S	19 Ma	19 J	19 D	19 Me Congés	19 Me	19 S	19 L	19 J	19 S	19 Ma
20 Ma	20 V 38	20 D	20 Me	20 V 51	20 L	20 J	20 J Semaine 9	20 D	20 Ma	20 V 25	20 D	20 Me
21 Me	21 S	21 L	21 J Semaine 10	21 S	21 Ma	21 V 08	21 V 12	21 L Lundi de Pâques	21 Me	21 S	21 L	21 J
22 J	22 D	22 Ma	22 V 47	22 D	22 Me	22 S	22 S	22 Ma	22 J	22 D	22 Ma	22 V 34
23 V 34	23 L	23 Me	23 S	23 L	23 J Semaine 2	23 D	23 D	23 Me Examens	23 V 21	23 L	23 Me	23 S
24 S	24 Ma	24 J Semaine 7	24 D	24 Ma Congés	24 V 04	24 L	24 L	24 J	24 S	24 Ma	24 J	24 D
25 D	25 Me	25 V 43	25 L	25 Me Noël	25 S	25 Ma	25 Ma	25 V 17	25 D	25 Me Examens	25 V 30	25 L
26 L	26 J Semaine 3	26 S	26 Ma	26 J	26 D	26 Me	26 Me	26 S	26 L	26 J	26 S	26 Ma
27 Ma	27 V 39	27 D	27 Me	27 V 52	27 L	27 J Semaine 6	27 J Semaine 10	27 D	27 Ma	27 V 26	27 D	27 Me
28 Me	28 S	28 L	28 J Semaine 11	28 S	28 Ma	28 V 09	28 V 13	28 L	28 Me	28 S	28 L	28 J
29 J 35	29 D	29 Ma	29 V 48	29 D	29 Me		29 S	29 Ma Examens	29 J Ascension	29 D	29 Ma Congés	29 V 35
30 V	30 L	30 Me Congés	30 S	30 L	30 J Semaine 3		30 D	30 Me 18	30 V 22	30 L	30 Me	30 S
31		31 J 44		31 Ma	31 V 05		31 L		31 S		31 J	31 D

vacances scolaires 2024/2025	TOUSSAINT: du samedi 19 octobre 2024 au lundi 04 novembre 2024
	NOËL: du samedi 21 décembre 2024 au lundi 06 janvier 2025
	HIVER: du samedi 08 février 2025 au lundi 24 février 2025
	PRINTEMPS: du samedi 05 avril 2025 au mardi 22 avril 2025

Week-End	Révisions
Congés	Examens
Férié	

Validé en Conseil d'Administration du 08 mars 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2025

Délibération 2025-012

Direction des Études et de la Vie Étudiante

OUVERTURE D'UN PARCOUS DU MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES SUR LE SITE DE CHERBOURG

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 janvier 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve l'ouverture d'un parcours, sur le site de Cherbourg, du Master Management et Administration des Entreprises.

Annexe : Maquette.

Résultats du vote :

Pour : 29

Abstention : 5

Fait à Caen, le 10 février 2025
Le président de l'Université,


Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le

26 FEV. 2025

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Ouverture MAE en alternance à Cherbourg à la demande du partenaire Fim formation
Alternative à la proposition d'une école de commerce faite auprès de Fim Formation
pour un projet de formation équivalent

Contexte

- Fort développement économique du Nord Cotentin porté par les industries du nucléaire, de la construction navale et de l'éolien, territoire Français avec la plus forte perspective d'emploi mais dans un contexte d'une baisse de la démographie.
- Activités qui génèrent des emplois en fonctions supports, en commerce, santé, services

Objectif :

- Augmenter l'attractivité du territoire du COTENTIN
- Offrir une possibilité de poursuite d'études aux L3, BUT et bachelors locaux et les maintenir sur le territoire
- Dans la logique du « plan campus » visant à accueillir en Cotentin 5000 étudiants d'ici 2035
- A la demande du partenaire Fim formation dans le cadre du partenariat existant sur d'autres filières
- Alternative à la proposition d'une école de commerce faite auprès de Fim Formation.

Proposition :

- Dupliquer à Cherbourg la solution apportée à Evreux l'an passé :
 - MAE en Alternance sur 2 ans ouvert aux profils non gestionnaires (approche double compétence) et gestionnaires (poursuite d'études)
 - Première année qui constitue un socle technique solide en sciences de gestion
 - Deuxième année orientée compétences managériales et entrepreneuriat

Retour sur MAE Evreux :

- M1 21 étudiants
- M2 19 étudiants
- Exemples d'entreprises : OPCO, Crédit Agricole, MMA, ENEDIS, LINKT communications, DDFIP, Caisse retraite CIPAV, Terra consulting ingénierie ferroviaire, Renault VU, Agglomération de Louviers, Ste HLM, Hypermarché Leclerc, Schneider Electric, Bronze Alu, Interco de l'Eure, Correge Industrie capteurs de températures, CCAS Evreux, CER France,

Organisation :

- Maquette MAE Fa Evreux reprise à l'identique
- Equipe pédagogique 50% IAE 50% Fim formation
- Ouverture du M1 [septembre 2025](#), M2 [septembre 2026](#)
- 25 étudiants FA par année
- Locaux Fim formation Cherbourg
- Risque financier porté par le partenaire (convention IAE /Fim formation : % du CA reversé à Unicaen et prise en charge des coûts IAE par Fim)

**Master 1 Management et Administration des Entreprises CHERBOURG
MAEM1-203**

Semestre 1 - 2025-2026 -

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants	
			CM	TD				
UE1 Seminaire methodologique et communication spécialisée			50,00	0,00	5			
EC Business English			36,00					
EC Méthodologie 1			7,00					
EC Méthodologie 2			7,00					
UE2 Management la stratégie			84,00	0,00	13			
EC Stratégie d'entreprise			21,00					
EC Strategie RH			21,00					
EC Communication entreprise			21,00					
EC Management opérationnel			21,00					
UE3 Prendre des decisions comptables et analyser les résultats			63,00	0,00	12			
EC Comptabilite générale			35,00					
EC Analyse financière			28,00					
TOTAL SEMESTRE			197,00	0,00	30,00			
			197,00					
			295,50 HETD					

**Master 2 Management et Administration des Entreprises FA-FC CHERBOURG
MAEM2-217**

Semestre 4 - 2026-2027

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.	Enseignants			
			CM	TD						
UE3 Développement entrepreneurial			126,00	0,00	15					
EC Mécanismes de financement de la création			21,00							
EC Ecosystème de la création d'entreprise			21,00							
EC Etudes de marché			21,00							
EC Reprendre une entreprise			21,00							
EC Stratégie digitale			21,00							
EC Structures juridiques			21,00							
UE4 Parcours professionnel 3			35,00	0,00	10					
EC Préparation mémoire			35,00							
UE5 Séminaire méthodologique et communication spécialisée			36,00	0,00	5					
EC Business English			36,00							
TOTAL SEMESTRE			197,00	0,00	30,00					
			197,00							
			295,50 HETD							

Tableau n°1 : Recrutement en première année de Master, dates de campagnes, modalités de sélection et éléments pris en considération pour l'année universitaire 2025-2026 :

Composante	Mention	Parcours	Pour rappel : Capacité d'accueil globale - CAL - en M1 dans la mention (candidats néo-entrants + candidats internationaux + redoublants) rentrée 2024	Pour rappel : Capacité d'accueil globale - CAL - en M1 dans le(s) parcours types (le cas échéant) rentrée 2024	Effectifs inscrits à la rentrée 2024 (extraction au 20/09/2024)	Capacité d'accueil de néo-entrants en M1 rentrée 2025	Capacité d'accueil globale - CAL - en M1 dans la mention (candidats néo-entrants + candidats internationaux + redoublants) rentrée 2025	Modalités de sélection (dossier et/ou entretien, prérequis, concours, ...)	Mentions de Licences conseillées pour intégrer le Master	Attendus : ensemble des connaissances et compétences requises pour réussir dans cette formation	Éléments pris en considération lors : De l'examen du dossier De l'entretien
IAE	Management et administration des entreprises FI		20	20	20	20	20	Recrutement sur dossier ou Recrutement sur entretien ou Recrutement sur dossier puis entretien pour l'ensemble des candidats ou	Titulaires d'un bac +3 d'une filière non gestionnaire type licence en droit, sociologie, électronique, chimie, télécommunications, réseaux, informatique, lettres, géographie, histoire, biologie, mathématiques... Ne sont pas retenus les étudiants ayant déjà suivi des unités d'enseignements de gestion (comptabilité, RH, marketing, stratégie, management opérationnel, management d'équipes, création d'entreprises, etc) comme par exemple les titulaires d'un DUT TC, GEA, diplômes d'une Business School, diplômes délivrés par un IAE.	Pour intégrer le master MAE, l'étudiant titulaire d'un niveau Bac +3 doit justifier d'un projet professionnel en lien avec la formation. Aucun pré-requis n'est nécessaire.	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non-gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management et administration des entreprises EVREUX - FA		25	25	12	25	25	Recrutement sur dossier	Titulaires d'une Licence Gestion, Licence Économie, Licence Économie et gestion, Licence Droit, Licence AES ou tout autre Bac+3.	Pour intégrer le master MAE, l'étudiant titulaire d'un niveau Bac +3 doit justifier d'un projet professionnel en lien avec la formation. Aucun pré-requis n'est nécessaire.	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non-gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management et administration des entreprises CHERBOURG (ouverture rentrée 2025) FA-FC					25	25	Recrutement sur dossier	Titulaires d'une Licence Gestion, Licence Économie, Licence Économie et gestion, Licence Droit, Licence AES ou tout autre Bac+3.	Pour intégrer le master MAE, l'étudiant titulaire d'un niveau Bac +3 doit justifier d'un projet professionnel en lien avec la formation. Aucun pré-requis n'est nécessaire.	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non-gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.